



SAISON 2021 - 2022



NOM : PRENOM :

Niveau de Plongée : Date certificat médical :

Suivez-vous un traitement de moyenne ou longue durée : oui non

Si oui, il est **IMPERATIF** d'en parler avec le médecin qui établit votre certificat médical (CACI) pour la plongée.

Le certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique de la Plongée peut être établi par tout médecin. Il est valable 1 an et doit obligatoirement être rédigé sur le modèle de la fédération pour les - de 14 ans et vivement conseillé pour tout le monde. **Vous devez en conserver un double.**

TARIFS 2021-2022 (cocher les cases concernées)

■ ADHESION + LICENCE AU CLUB :

Tarif Adulte (18 ans et +)	150 €	<input type="checkbox"/>	
Tarif Jeune + 16 ans et - 18 ans	110 €	<input type="checkbox"/>	(vacances scolaires + 1 dimanche par mois)
Tarif Enfant + 12 ans et - 16 ans	90 €	<input type="checkbox"/>	(vacances scolaires + 1 dimanche par mois)
Tarif Enfant + 8 ans et - 12 ans	75 €	<input type="checkbox"/>	(vacances scolaires + 1 dimanche par mois)
Tarif Apnée	130 €	<input type="checkbox"/>	(créneau codep du mercredi uniquement)

■ FORMATIONS :

Formation Niveau 1 (carte non comprise)	40 €	<input type="checkbox"/>	Formation offerte aux Prépa N1 de la saison 2020-2021
Formation Niveau 2 (carte non comprise)	45 €	<input type="checkbox"/>	
Formation Niveau 3 (carte non comprise)	50 €	<input type="checkbox"/>	

■ ASSURANCE INDIVIDUELLE LAFONT : (détails sur le site <http://cabinet-lafont.com/>)

Du seul fait de votre licence, vous bénéficiez de la garantie « Responsabilité Civile » qui vous couvre pour les dommages involontaires que vous pourriez causer à autrui. Mais elle ne couvre pas les accidents dont vous pouvez, vous, être victime sans tiers responsable. Nous vous informons et vous conseillons donc de souscrire à une assurance individuelle complémentaire.

Assurance Loisir 1 de base	20 €	<input type="checkbox"/>	Assurance Loisir 1 Top	39 €	<input type="checkbox"/>
Assurance Loisir 2 de base	25 €	<input type="checkbox"/>	Assurance Loisir 2 Top	50 €	<input type="checkbox"/>
Assurance Loisir 3 de base	42 €	<input type="checkbox"/>	Assurance Loisir 3 Top	83 €	<input type="checkbox"/>

Libeller un chèque du montant total (**adhésion + formation + assurance**) au nom de ASPTT Limoges Plongée

MONTANT GLOBAL DU CHEQUE : €

Merci de nous indiquer si vous êtes intéressé par les formations suivantes durant cette Saison :

RIFAP Recyclage RIFAP Nitrox Nitrox Confirmé Initiateur Gonflage

- En signant cette fiche, vous déclarez avoir également pris connaissance du **Règlement Intérieur** de la Section disponible sur notre site internet : http://plongee-asptt-limoges.fr/images/club/reglement_interieur.pdf

- En signant cette fiche, vous acceptez que l'association Ethik Plongée 87 participe à l'organisation des sorties plongée

DATE :

SIGNATURE :

PAGE BLANCHE
POUR IMPRESSION
RECTO/VERSO



BULLETIN D'ADHÉSION INDIVIDUEL SAISON 2021-2022

LA REENTRÉE
OMNISPORTS
Des activités pour tous, une pratique pour chacun
BY ASPTT LIMOGES

Cadre réservé à la section

Section : PLONGEE Bénévole

Date d'arrivée du bulletin d'adhésion : ___/___/___ N° _____

N° de licence délégataire : _____

Tout dossier incomplet ne sera pas traité

ADHÉRENT(E)

Cadre réservé à l'adhérent

Genre : Homme Femme Loisirs Compétition

Nom : Prénom :

Nom de jeune fille pour les femmes mariées :

Date de naissance : / /

Né(e) en France : Département : / Commune :

Né(e) à l'étranger : Pays : / Ville :

Adresse :

Code postal : Ville :

Email :

Tel. Portable : / / / / Tel. Domicile : / / / /

Fonction Publique ou assimilé (Personnes travaillant également en entreprise publique ou association)

CERTIFICAT MÉDICAL EN COMPÉTITION OU LOISIR

Cadre réservé au médecin

Nouvel adhérent OU changement de discipline

→ **Obligation** de certificat médical

Renouvellement adhérent (même discipline)

Si le certificat médical date de moins de 3 ans, ou si enfant, répondre au questionnaire de santé (*)

Situation 1 : réponse négative aux questions

- **Pas** de certificat médical
- **Cocher** la case « Attestation questionnaire médical »

Situation 2 : réponse positive à une question

→ **Obligation** de certificat médical

Si le certificat médical est déjà sur la demande de licence de votre fédération, merci de préciser les informations suivantes ou d'en joindre une copie :

Date :/...../.....

Nom du médecin :

Adresse du médecin :

Signature par le médecin :

....., Docteur en Médecine,

..... certifie avoir examiné

.....

...../....., et n'avoir pas constaté de

..... ts contre-indiquant la pratique des

..... s :

..... Le/...../.....

**CERTIFICAT MEDICAL
FFESSM
OBLIGATOIRE**

ATTESTATION QUESTIONNAIRE MÉDICAL
(à remplir par le licencié/représentant)

J'atteste avoir répondu par la négative à l'ensemble des questions relatives au questionnaire de santé et je reconnais avoir pris connaissance que toute réponse positive entrainera obligatoirement la production d'un nouveau certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport et/ou de cette discipline.

..... Signature et cachet du médecin :

À quelle première activité souhaitez-vous vous inscrire ou êtes-vous déjà inscrit(e) ?

- | | | | |
|--|--|---|--|
| <input type="checkbox"/> Aquagym | <input type="checkbox"/> Badminton | <input type="checkbox"/> Basket-ball | <input type="checkbox"/> Bowling |
| <input type="checkbox"/> Cyclotourisme | <input type="checkbox"/> Football Futsal | <input type="checkbox"/> Golf | |
| <input type="checkbox"/> Gym (Body sculpt, Body shake, Cardio box, FAC, Gym bien être, Gym form, Gym mémoire, Gym plein air, Marche nordique, Pilates, Running, Step, Stretching, Yoga, Zumba) | | | |
| <input type="checkbox"/> Haltérophilie, Musculation, Force Athlétique | <input type="checkbox"/> Handifutsal | <input type="checkbox"/> Hockey sur gazon | |
| <input type="checkbox"/> Hockey sur glace | <input type="checkbox"/> Karaté | <input type="checkbox"/> Lutte | <input type="checkbox"/> Natation |
| <input type="checkbox"/> Kidisport 3-6 ans / Kidisport + | <input type="checkbox"/> Pétanque | <input type="checkbox"/> Plongée | <input type="checkbox"/> Tennis |
| <input type="checkbox"/> Judo (et DA : Jujitsu, Taïso) | <input type="checkbox"/> Water-Polo | <input type="checkbox"/> Showdown | <input type="checkbox"/> NFS Nagez Forme Santé |

 Deuxième activité ou plus

Si un adhérent souhaite pratiquer une seconde activité, la licence ASPTT PREMIUM est obligatoire.

Inscription à une(d') autre(s) activité(s) :

Si vous pratiquez dans deux sections différentes, une réduction de 25 € vous sera appliquée.

INFORMATIONS LICENCES

La Licence ASPTT PREMIUM est comprise et gratuite pour les postiers et ayants droits.

Identifiant RH :



LA POSTE

Si vous êtes adhérent(e) à une seule activité, vous pouvez tout de même opter pour la Licence ASPTT PREMIUM pour un montant de 15 € supplémentaires, qui vous permet de bénéficier du CLUB PREMIUM pour profiter de nombreux avantages et faire de belles économies !

Je souhaite bénéficier de la Licence PREMIUM

AVANTAGES LICENCIÉS

Possibilité de bénéficier d'un tarif dégressif sur la 2^{ème} activité (conditions propres à chaque section)

Profitez de la salle de musculation – Remise en forme au prix de 80 € au lieu de 150 €

(valable du 01/08/2021 au 31/07/2022, uniquement en loisir)

Je souhaite profiter de l'avantage licencié

Règlement reçu le par : Chèque bancaire Espèces Autre (CAF -, ANCV, ...)

Renseignements : 06.03.41.56.75 – Lieu : Complexe de Buxerolles, rue Faraday, 87280 Limoges



HONORABILITÉ DES ENCADRANTS BÉNÉVOLES ET PROFESSIONNELS LICENCIÉS

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (bénévole ou professionnel) et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives au sens des articles L. 212-1 et L. 322-1 du code du sport. À ce titre, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la fédération aux services de l'État afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L. 212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle → Je remplis la feuille annexe

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies, propriété de la FSASPTT, font l'objet d'un traitement informatique par la FSASPTT aux fins de traitement des demandes et de gestion des licenciés. Elles sont destinées aux Clubs, Comités Régionaux et à la FSASPTT. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (RGPD), le demandeur bénéficie d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux informations qui le concernent. Il peut exercer ces droits en s'adressant à la FSASPTT via l'adresse mail rgpd@asptt.com ou par courrier postal à l'adresse suivante : FSASPTT, Délégué à la Protection des Données (DPO), 5 rue Maurice Grandcoing, 94200 IVRY-SUR-SEINE.

Je ne souhaite pas que les photos, les prises de vue et interviews réalisés dans le cadre de ma participation aux manifestations soient publiés et diffusés à la radio, à la télévision, dans la presse écrite, dans les livres ou sur le site internet par des moyens de reproduction photomécaniques sans avoir le droit à une compensation (cession de droit à l'image).

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part de la FSASPTT.

Je ne souhaite pas recevoir d'information de la part des partenaires de la FSASPTT.

ASSURANCES

L'établissement d'une Licence ASPTT PREMIUM ou ÉVÈNEMENTIELLE permet à son titulaire de bénéficier des assurances « Responsabilité civile », « Assistance aux personnes » et « Dommages corporels » souscrites par la FSASPTT. Les assurances « Dommages corporels » et « Assistance aux personnes » sont facultatives mais la FSASPTT vous informe que les risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive peuvent donner lieu à des accidents sur lesquels il convient de s'assurer par le biais d'une assurance « Dommages corporels » ou « Assistance aux personnes ».

Si vous ne souhaitez pas l'assurance « Dommages corporels » et/ou l'assurance « Assistance aux personnes », le montant de ces dernières sera déduit. Vous avez également la faculté de souscrire des garanties individuelles complémentaires si celles proposées ne conviennent pas à votre pratique.

Refus d'assurance « Dommages corporels » et/ou « Assistance aux personnes »

En cas de refus de souscription de l'assurance « Dommages corporels » et/ou de l'assurance « Assistance aux personnes », le club doit s'assurer que le bénéficiaire a bien pris connaissance des informations figurant sur la notice d'information à conserver par le licencié et qu'il prend sa décision en toute connaissance de cause

Je soussigné(e) reconnais avoir pris connaissance :

Du document d'information sur le produit d'assurance m'informant du résumé des garanties incluses dans le contrat d'assurance et adhérer au contrat national proposé par la FSASPTT (notice aussi disponible sur le site www.asptt.com)

Des statuts et règlements (disponibles au secrétariat de l'association)

Je reconnais avoir été informé des risques encourus lors de la pratique d'une activité sportive pouvant porter atteinte à l'intégrité physique et :

Je ne souhaite pas souscrire : d'assurance « Dommages corporels » d'assurance « Assistance aux personnes »

ADHÉRENTS MINEURS (autorisation parentale)

Je soussigné(e) M ou Mme,
représentant légal de : certifie lui donner l'autorisation de :

se licencier à la FSASPTT et d'adhérer à l'ASPTT Limoges pour toutes les activités ;

prendre place dans un véhicule de l'association, ou une voiture particulière, afin d'effectuer les déplacements nécessités par les compétitions sportives officielles, amicales, ou de loisirs au cours de la saison.

J'autorise les responsables à faire procéder à toute intervention médicale d'urgence. La personne à contacter en cas d'accident est :

Téléphone(s) : / / / / / Email :

AMENDES

Je m'engage à m'acquitter de toutes sanctions et pénalités financières qui me seraient infligées ou infligées à mon enfant mineur dans le cadre de la pratique par tout organisme habilité (fédérations, ligues, comités, propriétaire des locaux, ...). J'atteste avoir conscience que le coût de ces amendes et sanctions, ainsi que les frais de dossier, de commission, de correspondance et de déplacement qui en découlent et qui sont liés aux sanctions sportives ou administratives sont à la charge du licencié incriminé et doivent être remboursés à la section sous quinze jours.

PAIEMENTS

Les licences et cotisations versées à l'association sont définitivement acquises. Il ne saurait être exigé un remboursement de cotisation en cours d'année en cas de démission, exclusion, ou tout autre cas de force majeure.

Je déclare sur l'honneur l'exactitude des informations portées ci-dessus et m'engage à respecter les statuts et règlements de l'ASPTT Limoges, accessibles sur le site Internet. Signature (du demandeur ou du représentant légal) :

Fait à Le/...../.....



Cadre réservé à la section (Répartition de la cotisation)

TOTAL	Fédération délégataire (Ligue/Comité)	Fédération sportive des ASPTT	ASPTT Limoges Omnisports	Section	<input type="checkbox"/> Chèque <input type="checkbox"/> Espèces <input type="checkbox"/> ANCV <input type="checkbox"/> Autre
.....	<input type="checkbox"/> Licence PREMIUM 21€ <input type="checkbox"/> Licence PREMIUM Bénévole 10,50€ <input type="checkbox"/> Licence ACCESS 6€ <input type="checkbox"/> Licence ÉVÉNEMENTIELLE 2€	25€	

OPTEZ POUR LA LICENCE PREMIUM !

La **Licence ASPTT PREMIUM** vous permet de bénéficier du **CLUB PREMIUM** pour profiter de nombreux avantages et faire de belles économies !

En prenant cette **Licence PREMIUM** :

- ✓ Vous contribuez au **développement de nos projets** porteurs et solidaires via nos labels **SOLIDARITÉ Autisme, Handicap et International**.
- ✓ Vous avez accès au **CLUB PREMIUM** : 180 000 avantages et réductions tout au long de l'année !
Renseignements sur www.asptt.com/la-licence-premium-asptt/

Au programme :

Des milliers de bons plans sur de grandes enseignes nationales et des commerces de proximité.
 Des avantages loisirs, sorties, vacances, voyages, maisons, mode, bien-être, enfants, cadeaux... pour tous !

Jusqu'à -30% VIE QUOTIDIENNE
 E.Leclerc, King Jouet, Auchan, AUTOSUR, cora, Carrefour, Amazon

Jusqu'à -50% PRESSE
 L'Express, Le Monde, L'Équipe, etc.

Des bons plans et des avantages exclusifs : 200 000 bons plans pour la France entière avec 5% à 80% de remise.

Réalisez 650€ d'économies par an en moyenne.

Devenez acteur du programme en proposant de référencer des commerces de proximité.

Jusqu'à -50% PARCS & ZOOS (BILLETTERIE EN LIGNE)
 Walibi, Cité, Disneyland, Parc Astérix

Jusqu'à -10% LES CARTES CADEAUX
 Carte Cadeau, IKEA

Jusqu'à -50% CINÉMA
 CGR, Gaumont Pathé!

Lundi : 14h – 17h30

Horaires administratifs d'ouverture du siège : Mardi, Mercredi, Jeudi : 9h30 – 12h30 / 14h – 17h30

Vendredi : 9h30 – 12h30

Chaque section tiendra ses permanences aux horaires affichés sur son site



ASPTT Limoges
 Club Omnisports



@ASPTTLimoges



45 rue de Chantelauve
 05.87.41.56.25.
www.limoges.asptt.com
limoges@asptt.com

Certificat médical d'Absence de Contre-Indication à la pratique des activités subaquatiques

Je soussigné(e) Docteur, Exerçant à,

médecin généraliste du sport fédéral n° :
 diplômé de médecine subaquatique autre :

Certifie avoir examiné ce jour : **NOM :**

Né(e) le : **Prénom :**

et ne pas avoir constaté, sous réserve de l'exactitude de ses déclarations, de contre-indication cliniquement décelable à la pratique :

de l'ensemble des activités subaquatiques **EN LOISIR**

Ou bien seulement (cocher) : DES ACTIVITÉS DE PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME
 DES ACTIVITÉS EN APNÉE
 DES ACTIVITÉS DE NAGE AVEC ACCESSOIRES

de la ou des activité(s) suivante(s) EN COMPÉTITION (spécifier en toute lettre) :

avec un certificat nécessitant un médecin fédéral, du sport ou qualifié (cocher) :

TRIMIX Hypoxique APNÉE en PROFONDEUR > 6 mètres en compétition
 Pratique HANDISUB Reprise de l'activité après accident de plongée

NOMBRE DE **COCHÉE(S)** (obligatoire) :

Remarque(s) et restriction(s) éventuelle(s) (en particulier pour l'encadrement en plongée subaquatique...) :

Un certificat est exigible toutes les 3 saisons (si renouvellement sans discontinuité de la licence) pour les disciplines : Nage avec Palmes, Nage en Eau Vive, Tir sur Cible, Hockey Subaquatique, Apnée jusqu'à 6 mètres. Pratique de l'activité jusqu'à expiration de la licence. **Un certificat est exigible tous les ans** pour la pratique de la Plongée Subaquatique (Plongée en Scaphandre en tous lieux et en Apnée au-delà de 6 mètres).

Sauf en cas de modification de l'état de santé ou d'accident de plongée, qui suspend la validité de ce certificat.

Il est remis en main propre à l'intéressé ou son représentant légal.

Pour consulter la liste des contre-indications à la pratique des activités subaquatiques fédérales et les préconisations de la FFESSM relatives à l'examen médical, disponibles sur le site de la Commission Médicale et de Prévention Nationale : <http://medical.ffessm.fr>

Fait à : **Signature et cachet :**

date :

CONTRE-INDICATIONS À LA PLONGÉE EN SCAPHANDRE AUTONOME

Cette liste est indicative et non limitative. Les problèmes doivent être abordés au cas par cas, éventuellement avec un bilan auprès d'un spécialiste, la décision tenant compte du niveau technique (débutant, plongeur confirmé ou encadrant).

En cas de litige, la décision finale doit être soumise à la Commission Médicale et de Prévention Régionale, puis en appel à la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

	Contre-indications définitives	Contre-indications temporaires ou à évaluer*
Cardiologie	Insuffisance cardiaque symptomatique Cardiomyopathie obstructive Pathologie avec risque de syncope Tachycardie paroxystique BAV II ou complet non appareillé Maladie de Rendu-Osler	Cardiopathie congénitale* Valvulopathies* Coronaropathie* Traitement par anti arythmique* Traitement par bêta bloquant (voie générale ou voie locale)* Shunt droit-gauche* Hypertension artérielle non contrôlée
Oto-Rhino-Laryngologie	Cophose unilatérale Evidement pétro-mastoidien Ossiculoplastie Trachéostomie Laryngocèle Otospongiose opérée Fracture du rocher Destruction labyrinthique uni ou bilatérale Fistule péri-lymphatique Déficit vestibulaire non compensé	Déficit auditif bilatéral* Chirurgie otologique Polypose naso-sinusienne Difficultés tubo-tympaniques pouvant engendrer un vertige alterno barique Crise vertigineuse ou décours immédiat d'une crise vertigineuse Tout vertige non étiqueté Asymétrie vestibulaire > ou = à 50% (consolidé après 6 mois) Perforation tympanique et aérateurs trans-tympaniques Barotraumatisme ou accident de désaturation de l'oreille interne*
Pneumologie	Insuffisance respiratoire Pneumopathie fibrosante Vascularite pulmonaire Chirurgie pulmonaire Maladie bulleuse	Asthme* Pneumothorax spontané ou traumatique* Pathologie infectieuse Pleurésie Traumatisme thoracique
Ophthalmologie	Pathologie vasculaire de la rétine, de la choroïde ou de la papille, non stabilisée, susceptible de saigner Kératocône au-delà du stade 2 Prothèses oculaires ou implants creux Pour les N3, N4 et encadrants : vision binoculaire avec correction < 5/10 ; si un œil < 1/10, l'autre > 6/10	Affections aiguës du globe ou de ses annexes jusqu'à guérison Photokératectomie réfractive et LASIK : 1 mois Phacoémulsification-trabéculéctomie et chirurgie vitro-rétinienne : 2 mois Greffe de cornée : 8 mois Traitement par betabloquant par voie locale*
Neurologie	Épilepsie Syndrome déficitaire sévère Pertes de connaissance itératives Effraction méningée neurochirurgicale, ORL ou traumatique Incapacité motrice cérébrale	Traumatisme crânien grave*
Psychiatrie	Affection psychiatrique sévère Éthylisme chronique	Traitement anti-dépresseur, anxiolytique, par neuroleptique ou hypnogène Alcoolisation aiguë
Hématologie	Thrombopénie périphérique, thrombopathie congénitale Phlébites à répétition	Trouble de la crase sanguine découvert lors d'un bilan d'une affection thrombo-embolique Hémophilie* Phlébite non explorée
Gynécologie		Grossesse
Métabolisme	Diabète traité par antidiabétiques oraux hypoglycémisants	Diabète traité par insuline* Diabète traité par biquanides* Tétanie/spasmophilie Troubles métaboliques ou endocriniens sévères
Dermatologie	Différentes affections peuvent entraîner des contre-indications temporaires ou définitives, selon leur intensité ou leur retentissement pulmonaire, neurologique ou cardio vasculaire	
Gastro-entérologie	Manchon anti-reflux	Hernie hiatale ou reflux gastro œsophagien à évaluer
Toute prise de médicament ou de substance susceptible de modifier le comportement peut être une cause de contre-indication.		
La survenue d'une maladie de cette liste nécessite un nouvel examen.		
Toutes les pathologies affectées d'un * doivent faire l'objet d'une évaluation et le certificat médical de non contre-indication ne peut être délivré que par un médecin fédéral.		
La reprise de la plongée après un accident de désaturation, une surpression pulmonaire, un passage en caisson hyperbare ou autre accident de plongée sévère, nécessitera l'avis d'un médecin fédéral ou d'un médecin spécialisé selon le règlement médical.		